



## Déchets verts

### Font partie des déchets verts

- Restes de fruits et de légumes crus
- Epluchures
- Fleurs et plantes fanées, sapin de Noël (sans décorations !)
- Déchets végétaux de jardin, tailles d'arbres, de haies, branches et arbustes
- Tontes de gazon et d'herbe, feuillages

Tous ces déchets verts doivent être rassemblés dans un contenant type végébox (ou un sac de jardin n'excédant pas 20kg une fois rempli).

Les sacs compostables sont admis dans les poubelles vertes domestiques.

**Les boîtes contenant des sacs en plastique ne seront pas récoltées.**

**Ramassage Mont-Soleil et Les Savagnières** : les tournées de collecte des déchets verts sont remplacées par des bennes accessibles du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre 2020, et qui seront régulièrement vidées.



## Lavures (restes de repas)

Doivent être jetées dans un sac à ordure officiel.



## Objets encombrants ménagers

Objets encombrants combustibles ordinaires émanant de l'usage courant d'un logement, tels que : lit, armoire, canapé, etc.

Peuvent être amenés à la déchetterie des Noyes, ou sur appel au N° tél. : 032/941.20.28.